



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Procurations : 7
Convocation du Conseil Municipal en date du 11.04.2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 18 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Philippe DELAPORTE (arrivé à 18h10) qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Florian DESBANS qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Frédéric BOURGET

N° D_2024-04-18-13

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT KERVIGNOUNEN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 avril 2024,

Conformément à l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales, il a été établi le compte administratif de l'ordonnateur pour 2023.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2023, en conformité avec le compte de gestion, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget annexe lotissement de Kervignounen arrêté en mouvements budgétaires – hors reports de l'exercice 2022 à :

- ✓ en recettes budgétaires 258 719,46 €,
- ✓ en dépenses budgétaires 183 474,29 € ;

il dégage donc un excédent réalisé de **75 245,17 € au titre de l'exercice 2023** soit :

- ✓ 16 611,91 € en excédent de fonctionnement et
- ✓ 58 633,26 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire cumulé au déficit d'investissement cumulé de 2022, qui s'établissait à 371,49 €, (pas de cumul reporté en fonctionnement), aboutit à un **excédent global de clôture pour 2023 de 74 873,68 €**, se ventilant ainsi :

- ✓ 58 261,77 € d'excédent en section d'investissement,
- ✓ 16 611,91 € d'excédent en section de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique l'exécution par chapitre budgétaire.

Vue d'ensemble du compte administratif

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	CA 2023	Chapitre	Libellé	CA 2023
011	Charges à caractère général	19 364,57	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel, faris assimilés		70	Produits des services	94 609,74
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
			75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations provisions semi-budgétaires		78	Reprises provisions semi-budgétaires	
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	111 371,49	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	52 738,23
	Total dépenses de fonctionnement	130 736,06		Total recettes de fonctionnement	147 347,97
Chapitre	Libellé	CA 2023	Chapitre	Libellé	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		10	dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	
21	Immobilisations corporelles		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
	Total des opérations d'équipement		165	Dépôts et cautionnements reçus	
16	Emprunts et dettes assimilés		27	Autres immobilisations financières	
45...	Total des opérations pour compte de tiers		45...	Total des opérations pour compte de tiers	
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	52 738,23	040	Opérations d'ordre transferts entre sections	111 371,49
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Total dépenses d'investissement	52 738,23		Total recettes d'investissement	111 371,49

Ceci exposé,

le Conseil municipal, à l'unanimité, (le Maire ne prenant pas part au vote), décide :

- d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la Commune ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 18 avril 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice ²⁹
 Nombre de membres présents : ²⁴
 Nombre de suffrages exprimés : ²⁸
 VOTES :
 Pour : ²⁸
 Contre : ⁰
 Abstentions : ⁰



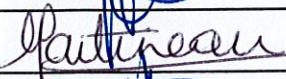

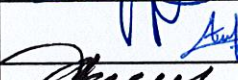
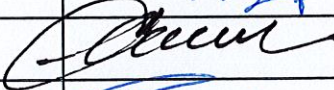
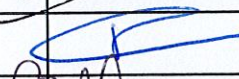
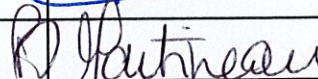
Date de convocation : 12.04.2024

Présenté par (1) ^{Le Maire}
 A Landivisiau, le 12.04.2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Landivisiau, le 12.04.2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 CLAISSE Laurence	, Maire, quitte l'assemblée.	
02 SALIOU Louis		
03 ABAZIOU Nadine		
04 MORRY Yvan		
05 PORTAILLER Christine		
06 MICHEL Jean-Luc		
07 APPRIOU Isabelle		
08 PERVES Daniel		
09 TORRES Sonia		
10 JEZEQUEL Sébastien		
11 KERVELLA Julie		
12 LUNVEN Ronan		
13 BLEAS Karine		
14 BOURGET Frédéric		
15 LE ROUX Delphine		
16 RIVIERE Philippe		
17 DUCLOS Corinne		
18 BALANANT Yvon		
19 BECKING Hélène		
20 BILLON Arnaud		
21 DUTERDE Nadia		

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

